



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RENTREE 2023
FICHE DE POSTE
POSTE SPECIFIQUE ACADEMIQUE**

UAI : 0693619J

Type établissement : Lycée

Nom établissement : ROBERT DOISNEAU

Commune : VAULX-EN-VELIN

Code discipline de poste :

Libellé discipline : CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION

Descriptif général du poste :

Le lycée Robert Doisneau de Vaulx-en-Velin scolarise près de 800 élèves, très largement issus des différents collèges de l'éducation prioritaire renforcée de cette commune (collèges Barbusse, Valdo et Césaire, à 76%). 56% des élèves sont issus de familles d'ouvriers ou d'inactifs (soit le double du taux moyen de l'académie), avec un IPS de 83,8. L'offre de formation de ce lycée général et technologique est composée, outre la voie générale, de STMG, ST2S, STI2D et de deux BTS (technico-commercial et Conseil et commerce).

La vie scolaire est pilotée par deux CPE.

Missions spécifiques et compétences requises

Le Conseiller principal d'éducation, exerçant dans ce contexte, inscrit son cadre d'action dans les missions définies par la circulaire n°2015-139 du 10 août 2015. Cependant, de par les enjeux propres à cet établissement, ce poste requiert des compétences spécifiques.

La complexité des situations sociales des élèves exige une maîtrise solide des modalités et des procédures éducatives. La relation aux familles, très peu présentes, est un élément fondamental de la réussite des élèves, qui requiert des compétences spécifiques en terme de communication.



La contribution du CPE au climat scolaire requiert tout autant une analyse experte, une capacité à proposer des actions contribuant à son amélioration ainsi qu'une capacité à gérer des situations de crises.

Le nombre d'acteurs composant l'équipe vie scolaire implique une aptitude confirmée à l'organisation du service et à la gestion des ressources humaines. La collaboration avec un ou plusieurs collègues, comme avec les enseignants et les équipes médico-sociales, exige une capacité confirmée à travailler en équipe.

Avec une bonne connaissance des politiques publiques, notamment de la politique de la ville et de lutte contre la grande pauvreté, le CPE sera plus particulièrement capable :

Concernant la politique éducative de l'établissement et le projet éducatif

- de participer au diagnostic et à la formalisation de la politique éducative pour l'établissement, à partir d'un diagnostic partagé fondé sur le projet d'établissement et le contrat d'objectif tripartite,
- de mobiliser ses compétences, son action et son service, pour contribuer à l'acquisition par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture,
- de conseiller quotidiennement, et en situation de tension, le chef d'établissement sur les situations qui relèvent du champ éducatif,
- d'être particulièrement engagé dans le respect des règles de vie de l'établissement, de proposer et de mettre en œuvre des stratégies permettant l'appropriation et la bonne application du règlement intérieur par les élèves, dans un environnement complexe, afin de préparer les élèves à exercer leur citoyenneté dans le cadre des valeurs de la République,
- de connaître l'environnement socio-économique du territoire et de proposer des actions inscrites dans le parcours Avenir dont il sera un acteur majeur,
- de connaître et travailler en collaboration étroite avec les différents partenaires éducatifs du territoire,
- de proposer des stratégies de prévention et de gestion des conflits ainsi que du harcèlement entre élèves,
- de proposer une animation socio-éducative, en lien avec la Maison des lycées, qui permette la promotion d'une citoyenneté participative en lien avec le Proviseur, les enseignants et les partenaires impliqués dans la vie de l'établissement,



- de contribuer au dynamisme des instances de représentation des élèves, et de prévoir la formation des élus et leur accompagnement au long de l'année scolaire. Une expérience significative dans l'animation des CVL constituera un plus,
- d'élaborer et d'animer un parcours citoyen qui permettra le respect de la laïcité et des valeurs de la République.

Concernant le suivi des élèves

Associé aux différentes équipes pédagogiques des classes dont il a la charge, le CPE sera plus particulièrement attentif :

- aux conditions d'appropriation des savoirs par les élèves. Il sera notamment force de proposition pour les temps où les élèves ne sont pas en classe, en particulier dans l'organisation des temps d'études,
- aux modalités définies de collaboration avec les professeurs principaux et les équipes pédagogiques. Il s'impliquera dans la concertation quotidienne comme institutionnelle avec les enseignants,
- dans le cadre du réseau, il nouera des contacts avec les collèges du secteur, notamment avec les Principaux pour avoir une connaissance fine des élèves dès leur arrivée au lycée et assurer un suivi efficient,
- il participera aux équipes de suivi individuel ou collectif des élèves et sera en capacité d'animer un GPDS, avec une méthodologie adaptée,
- il élaborera un pilotage du suivi des élèves, fondé sur un tableau de bord et sur des actions correctives, notamment pour prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire,
- il saura communiquer avec l'ensemble de la communauté éducative en maîtrisant les outils pour y parvenir (espaces numériques de travail, logiciels de suivi des élèves en usage dans les établissements),
- il proposera en concertation avec le chef d'établissement, une politique de co-éducation cohérente permettant d'intégrer les parents d'élèves à la politique éducative, et y contribuera activement,
- il sera force de proposition pour l'organisation des temps d'ouverture de l'établissement sur son territoire : portes ouvertes, forum...
- il contribuera activement au suivi et à l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers et des élèves allophones nouvellement arrivés en France.



Concernant l'organisation de la vie scolaire

Avec un sens de l'engagement et une grande disponibilité, le CPE :

- assurera une présence de terrain de tous les instants pour incarner l'autorité éducative dont il est dépositaire auprès des élèves,
- proposera une organisation des conditions d'accueil, des mouvements, y compris dans les zones récréatives, les lieux de travail et d'études collectives, qui prennent en compte la sécurité des élèves,
- travaillera en partenariat, sous l'autorité du chef d'établissement, avec les services de l'Etat en charge des missions de sécurité,
- proposera un plan d'action prenant en compte l'ensemble des dimensions d'un climat scolaire serein et propice aux apprentissages,
- élaborera ou mettra à jour les fiches de postes et les consignes à destination des AED, un Livret d'accueil et un projet de service Vie scolaire, ainsi que tous les documents utiles au bon fonctionnement de la vie scolaire (choix éventuel d'un outil de gestion, modalités de communication, affichage, etc.),
- présentera une expérience significative dans la gestion d'un service vie scolaire,
- sera capable de proposer une stratégie construite de gestion des ressources humaines, qui permette aux personnels contribuant à la vie scolaire, de statuts et de missions différents de pouvoir exercer leurs missions avec efficacité et dans une perspective réfléchie de développement professionnel,
- sera capable de proposer et de formaliser des outils et des actions de formation, partagés avec l'ensemble de la communauté éducative, pour assurer le bon fonctionnement du service vie scolaire,
- sera capable, dans un tel contexte, de travailler en équipe et en complémentarité au sein d'une équipe qui comporte plusieurs CPE.